

**DIRECTION DES SPORTS
NAUTISME ET PLAGES
SERVICE DES SPORTS
ET DES LOISIRS**
DD/EG
Tél : 04 91 55 23 77
Fax : 04 91 55 29 72

**ANNEE SCOLAIRE 2012/2013
CONSIGNES A RESPECTER
POUR ANNULER LES TRANSPORTS**

1)° CAS : ANNULATION PREVUE A L'AVANCE :

exemple : réunion pédagogique, sortie scolaire programmée, fête de fin d'année..

- a) prévenir sans tarder par téléphone le service des Sports et des Loisirs qui fera le nécessaire auprès de la compagnie de transport.,le confirmer par écrit.
(l'information donnée au chauffeur lors d'un transports précédent n'est pas valable)
- b) avertir le chef de bassin de l'annulation de la séance,
Si cette annulation n'est pas faite dans les délais, la Compagnie de transport facture à la la Direction des Sports les trajets non effectués et donc impute les possibilités qui vous sont offertes.

2°) CAS D'ANNULATION LE JOUR MEME :

exemple : pour les instituteurs malades, manque d'accompagnateurs...

Prévenir la Compagnie de Transport et la service gestion transports par téléphone rapidement.

Si le car ne s'est pas encore déplacé, avertir par téléphone le transporteur et la Direction des sports et confirmer par écrit comme dans le **1° cas.**(fax : 049155 29 72)

Si le car s'est déplacé, faute de n'avoir pu être prévenu à temps, remettre au chauffeur une annulation de transport justifiée et signée par vos soins, identique à celle que vous devez adresser au service des Sports et des Loisirs.

3°) CAS DE DEFAILLANCE TECHNIQUE SUR LE BASSIN :

Le responsable de l'établissement vous informe de l'annulation du créneau.

La Direction des Sports prévient le transporteur.

LES ATTESTATIONS DE PRESENCE :

Elles justifient le transport des classes par la Compagnie dans le mois et attestent du « service fait » indispensable. Ces attestations servent de pièces comptables et constituent les preuves émargées par vos soins en cas de litige sur une facturation.

Le responsable de l'établissement vous demandera à chaque séance d'y porter vos noms et signatures. Cette preuve de passage est obligatoire.

TOUTE DEFAILLANCE DES TRANSPORTEURS DOIT ÊTRE SIGNALÉE AU SERVICE DES SPORTS RAPIDEMENT

retard, oubli de rendez-vous ...

LA CONFIRMATION D'ANNULATION SERA FAITE DIRECTEMENT PAR LA DIRECTION DES SPORTS AUPRES DES COMPAGNIES CONCERNEES.

Merci à tous de respecter ces consignes